

MODIFICATIONS REGLEMENT WA

TR.5.1 Vêtements

Dans les Épreuves de marche, les athlètes ne doivent pas porter de tenue empêchant d’avoir une vue claire et complète sur la région des genoux. Pour éviter toute ambiguïté, **le port de collants longs, ajustés aux jambes des athlètes est néanmoins autorisé.**

TR.17.12 Vitesse du vent

Les périodes pendant lesquelles la vitesse du vent doit être mesurée à partir du flash / de la flamme ou de la fumée du pistolet du Starter sont les suivantes :

	Secondes
50m	5
50m haies	5
60m	5
60m haies	5
100m	10
100m haies	13
110m haies	13

Dans les courses de 200m, à l’exception des courses disputées sur piste circulaire standard de 200 m, la vitesse du vent doit normalement être mesurée pendant une période de 10 secondes, commençant au moment où le premier athlète entre dans la ligne droite.

TR24 Relais

Si le témoin tombe, il doit être ramassé par l’athlète qui l’a fait tomber. Celui-ci peut quitter son couloir pour le récupérer à la condition que, ce faisant, il ne réduise pas la distance restante à parcourir et ne gêne aucun autre athlète pendant la récupération du témoin. L’athlète concerné doit porter le témoin au moment du franchissement de la ligne d’arrivée.

Si un athlète ne se conforme pas à la présente Règle, son équipe sera disqualifiée.

Dans le **Relais 4x100m ou 4x400 mixte**, chaque équipe doit être composée de deux hommes et deux femmes, dans l’ordre de passage suivant : **homme, femme, homme, femme.**

TR28 Saut à la perche

Dans le cas d’essais consécutifs, les juges doivent vérifier auprès de l’athlète s’il souhaite modifier la position de la barre transversale avant le début du temps imparti pour son essai suivant.

TR32.4 Ce qui est décrit dans les exemples suivants doit être considéré comme une aide et par conséquent **n’est pas autorisé** :

TR32.4.6. **Le fait, pour un athlète, d'appliquer sur le javelot de la magnésie ou toute autre substance similaire.**

TR38.3. JAVELOT

Tant que le javelot n'a pas été lancé, l'athlète ne doit, à aucun moment, se tourner complètement de manière à diriger son dos vers l'arc de lancer.

Note : Cette Règle s'applique exclusivement à la phase de course d'élan et à l'acte de lancer proprement dit, et non au mouvement de recul d'un athlète avant de débiter sa tentative ou après l'avoir interrompue.

COMPÉTITIONS EN STADE SUR PISTE CIRCULAIRE STANDARD DE 200 M (PISTE COURTE)

TR44.6. Dispositions relatives au déroulement des courses :

44.6.1 Les courses jusqu'à 300 m inclusivement sont courues entièrement en couloirs.

44.6.2 Les courses de plus de 300 m et de moins de 800 m doivent commencer en couloirs et la course se poursuivre en couloirs jusqu'à la ligne de rabattement marquée à la fin du deuxième virage.

44.6.3 Pour le départ des **courses du 800m**, chaque athlète peut se voir attribuer un couloir séparé, deux athlètes au maximum peuvent se voir attribuer un couloir ou on peut utiliser un départ groupé, tel que défini à la Règle 17.5.2 des Règles techniques, commençant de préférence aux couloirs 1 et 4. **Dans les courses avec départ en couloirs, les athlètes ne peuvent quitter leur couloir qu'après la ligne de rabattement marquée à la fin du deuxième virage.** Pour les départs groupés, les athlètes du groupe extérieur peuvent rejoindre le groupe intérieur uniquement après la ligne de rabattement marquée à la fin du premier virage ou, si la course se déroule en départs groupés sur deux virages, à la fin du deuxième virage. Il est également possible d'utiliser une ligne de départ unique et incurvée.

TR.48 Courses de relais

48.4 Les coureurs des troisième et quatrième segments du Relais 4×200m doivent, sous la direction de l'officiel désigné, se positionner dans leur zone d'attente en respectant le même ordre que leur équipier au moment où celui-ci entre dans le dernier virage (cet ordre s'établissant de la corde vers l'extérieur). Une fois que les athlètes arrivants ont passé ce point, les athlètes en attente doivent conserver leur position et ne pas en changer à l'entrée de la zone de transmission. Tout athlète ne respectant pas cette Règle entraînera la disqualification de son équipe.

48.5 Les coureurs des **deuxième, troisième et quatrième segments du Relais 4×400m**, du Relais 4×400m mixte et du Relais 4×800m **doivent**, sous la direction de l'officiel désigné, **se positionner dans leur zone d'attente en respectant le même ordre que leur équipier au moment où celui-ci passe la ligne d'arrivée pour entamer son dernier tour** (cet ordre s'établissant de la corde vers l'extérieur). Une fois que les athlètes arrivants ont passé ce point, les athlètes en attente doivent conserver leur position et ne pas en changer à l'entrée de la zone de transmission. Tout athlète ne respectant pas cette Règle entraînera la disqualification de son équipe.